

DIRECTION DE LA
DOCUMENTATION ET DE
L'ÉDITION

SERVICES AUX PUBLICS

RESEAU D'APPUI A LA
RECHERCHE

BERTRAND JOB / CATHERINE
ANGEVELLE

EDITIONS UNIVERSITAIRES EUROPEENNES :

doctorants et enseignants-chercheurs soyez vigilants !

Les Editions Universitaires Européennes (E.U.E.) sont une marque déposée de la société allemande Südwestdeutscher Verlag für Hochschulschriften AG & co. KG dont le siège est à Sarrebrück¹. Le nombre de filiales ne cesse de croître, sous des raisons sociales apparemment rassurantes.

Après avoir repéré les thèses dans les bases de données, les E.U.E. proposent aux doctorants ou jeunes chercheurs de publier leurs travaux à des conditions apparemment très avantageuses : publication dans un délai très court et sans frais, redevance sur les ventes, envoi d'une copie papier à l'auteur, signalement de la publication en ligne (Amazon, Morebooks ou autres sites souvent contrôlés directement par les E.U.E).

Cependant :

Aucune valeur ajoutée

- Il n'y a aucune forme de sélection scientifique (tous les travaux sont acceptés), de révision par les pairs ou de validation scientifique, les E.U.E ne disposant pas de comité de lecture ;
- il n'y a aucun travail éditorial (mise en forme par exemple) ;
- aucun livre n'est imprimé, pas même semble-t-il l'exemplaire dévolu à l'auteur, la diffusion se faisant selon l'impression à la demande ; le prix du titre est d'environ 120 US \$;
- les E.U.E n'ajoutent quasiment aucune visibilité à la publication : il n'y a pas de catalogue, uniquement une liste d'ouvrages de sorte que les livres restent quasiment introuvables.

De multiples risques pour l'auteur

- L'absence de promotion et de visibilité du document ne favorise pas l'offre, donc en pratique les droits ne sont que très rarement versés aux auteurs puisqu'il n'y a pas de demande d'impression ;
- de nombreuses thèses présentent des données (tableaux, illustrations, figures...) provenant d'autres auteurs, et pour lesquels le doctorant possède un « droit de citation » lié à l'aspect universitaire et non commercial de l'ouvrage. En passant à une diffusion commerciale, le chercheur est tenu, pour chacune des données empruntées, d'obtenir un accord écrit de leur auteur. Le fait de publier la thèse peut donc nécessiter de reprendre entièrement le travail éditorial. Comme les E.U.E publient le document tel quel, l'auteur devient seul responsable devant la loi et supporte tous les risques de poursuite judiciaire ;
- d'autres contentieux peuvent également naître pour des thèses réalisées à l'aide de financements extérieurs, eu égard aux droits du bailleur de fonds.

Dans ce contexte, publier chez les E.U.E comporte des risques significatifs pour l'auteur, et peut notamment entacher son CV et nuire à sa crédibilité.

Pour en savoir plus sur les éditeurs prédateurs :

<http://coop-ist.cirad.fr/aide-a-la-publication/publier-et-diffuser/eviter-les-editeurs-predateurs/1-qu-est-ce-qu-un-editeur-predateur>

¹ Cet éditeur opère également sous le nom de VDM Verlag. VDM est filiale du groupe OmniScriptum GmbH & Co.KG situé lui aussi à Sarrebrück.